

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 13 MAI 2025 -

DÉCISION N° 25 - 04 - 019

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 avril 2025 s'est réuni le mardi 13 mai 2025 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)

Excusée :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : Les avenants aux marchés de construction de la caserne de Saint-Just-la-Pendue.

En raison de contraintes survenues en cours d'exécution, les titulaires des lots 2, 3, 11 et 14 ont chacun dû fournir des travaux supplémentaires pour réussir à réaliser l'ensemble des prestations initialement attendues.

Les projets d'avenants sont joints au présent rapport.

1 – L'avenant numéro 1 au lot 2 « gros œuvre », avec l'entreprise SOROC.

Cet avenant prend en compte des travaux en plus-value (pose de platines sur fût béton, nouvelles canalisations, piquage pour nouvelles réservations ...), mais également des travaux en moins-value (suppression de dallages sur terre-plein).

Le montant global de ces modifications représente globalement **une plus-value de 1 616,70 € HT (2 160 € TTC)**, soit une augmentation de 1,02 % du montant HT initial du marché qui passe de 158 458,56 € HT (190 150,27 € TTC) à 160 075,26 € HT (192 090,31 € TTC).

2 – L’avenant numéro 1 au lot 3 « dallage industriel - chape», avec l’entreprise SOREDAL nord.

Le montant global de ces modifications (découpe de chape flottante) représente **une plus-value de 530,95 € HT (637,14 € TTC)**, soit une augmentation de 1,48% du montant HT initial du marché qui passe de 35 922,29 € HT (43 106,75 € TTC) à 36 453,24 € HT (43 743,89 € TTC).

3 – L’avenant numéro 1 au lot 11 « doublage, cloisons, faux plafonds, peinture», avec l’entreprise CHRISDECOR.

Cet avenant prend en compte des travaux en plus-value (fourniture et pose d'une trappe d'accès étanche à l'air au niveau de la circulation avec raccord de la membrane, pose des doublages)

Le montant global de ces modifications représente **une plus-value de 2 171,49 € HT (2 605,79 € TTC)**, soit une augmentation de 2,38% du montant HT initial du marché qui passe de 91 230,78 € HT (109 476,94 € TTC) à 93 402,27 € HT (112 082,72 € TTC).

4 – L’avenant numéro 1 au lot 14 « plomberie, chauffage, ventilation», avec l’entreprise LECQ et LEFEBVRE.

Le montant global de ces modifications (travaux de plomberie) représente **une plus-value de 3 950,98 € HT (4 741,18 € TTC)**, soit une augmentation de 4,15 % du montant HT initial du marché qui passe de 95 273,20 € HT (114 327,84 € TTC) à 99 224,18 € HT (119 069,02 € TTC).

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve les projets d’avenants aux marchés de construction de la caserne de Saint-Just-la-Pendue. concernant les lots 2, 3, 11 et 14 et autorise le Président à signer les documents joints à la présente décision.

Décision adoptée à l’unanimité.

Le Président du Conseil d’administration
du service départemental
d’incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER